



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle gestion des ressources humaines
Bureau du recrutement et de la formation**

La Police Nationale en Guadeloupe recrute des réservistes opérationnels :

MISSIONS :

S'engager aux côtés des policiers en parallèle de vos études ou d'un emploi
Permettre aux citoyens, aux retraités de la police nationale, et aux anciens policiers adjoints (ex ADS) d'intégrer un service de police
Apporter un renfort temporaire opérationnel aux services actifs de police en effectuant des missions identiques à celles des policiers
Mission rémunérée, pour une période de 90 jours par an

CONDITIONS D'ACCES

Etre de nationalité française
Agé de 18 à 57 ans
Sans condition de diplôme
Egalement ouvert aux réservistes de la gendarmerie, aux policiers municipaux, aux personnels administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale,

La procédure d'inscription est dématérialisée sur :
sur la plate forme « démarches simplifiées »

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-du-volontaire-civil>

ou via le site du ministère de l'Intérieur :

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements/reserviste-operationnel/recrutementsencours>

Inscription toute l'année

FORMATIONS :

1^{ère} période de formation de 2 semaines au centre de formation sous le régime de l'internat
Cette période de formation n'est pas rémunérée

2^e période de formation de 2 semaines dans un service de police

A l'issue de la formation, le lauréat se verra affecter dans sa circonscription de résidence pour une durée maximale de 90 jours par an. Un contrat sera établi avec une rémunération afférente au grade déterminé de gardien de paix à officier .

CANDIDATURES :

C.V

Lettre de motivation

Copie des diplômes

Copie de la pièce d'identité en cours de validité

Copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation

Copie du certificat individuel de participation à la journée de défense et citoyenneté ou copie de l'attestation d'exemption